

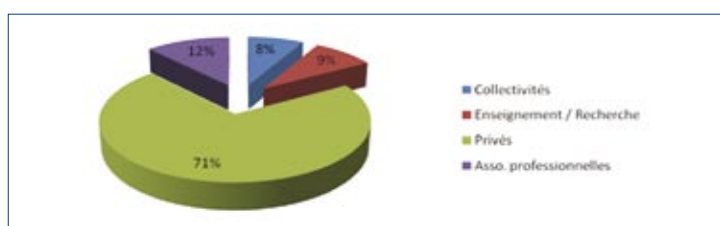
La charte d'éthique de la 3D

Petit bilan onze mois après son lancement

Hervé Halbout, consultant SIG – Halbout consultants

A un mois de la date anniversaire de sa signature lors du salon *Imagina* de février 2010, nous avons pensé judicieux de faire un premier bilan d'étape sur l'accueil de cette initiative.

La démarche de mise en œuvre de cette charte et son contenu sont très bien accueillis auprès des différents acteurs publics ou privés qui utilisent des technologies et des données géographiques tridimensionnelles dans le cadre de l'aménagement de leur territoire. Les quatre registres définis au sein de la charte (collectivités publiques, unités de recherche et formation, associations professionnelles, privés) comptent dorénavant de nombreux signataires. Les signataires, tout d'abord exclusivement francophones, tendent à devenir



Adhérents à la charte d'éthique de la 3D par registres.

de plus en plus « internationaux », au fur et à mesure que la charte se. Le registre des acteurs privés compte actuellement le plus d'adhérents : cela tient au fait qu'il est souvent plus long pour une collectivité de signer la charte, car cette signature doit être approuvée par une délibération, après que le texte a parfois été soumis à un service juridique (la durée est aussi fonction de la taille de la collectivité).

Actualités

Aujourd'hui, onze mois après son lancement officiel, la charte d'éthique de la 3D compte cent vingt-six adhérents, de seize pays différents.

Nous pouvons également remarquer que certaines collectivités font maintenant référence aux principes de la charte d'éthique de la 3D dans certains de leurs cahiers des charges. Pour exemples, nous pouvons citer la ville de Melun et la Communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur.

Parmi les nouveaux adhérents de ce dernier semestre 2010, nous pouvons citer entre autres : *Victor Mahazoasy Cartographie,*

the University of East Anglia, R-Pod @ G2C, l'Atelier d'architecture Fernandes, Marine Rouveyrol, Arts et Métiers ParisTech (ENSAM Cluny), Diserens - Von Kaenel DVK architectes, Patrice Debois SARL, Darshana Rawal, Geodesign3D, Mathys Partner GmbH, EURL Archi Graphi, la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, Bentley Systems, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, WE-EF lumière, Aérodata France. La liste complète figure sur le site <http://www.3dok.org>.

Parmi les adhérents signataires du registre de la charte, nous avons retenu une illustration par registre (collectivités publiques, unités de recherche et formation, associations professionnelles, privés).

L'*Eurogi* a signé la charte à l'occasion de son assemblée générale qui s'est tenue à Berlin le 20 novembre 2010. Préalablement, René Sonney (Responsable du centre de compétence *e-geo.ch* à l'Office fédéral de topographie *SwissTopo* et représentant de l'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) auprès d'*Eurogi*) a présenté la charte, suite à quoi le sujet a été débattu. *Eurogi* se



Registre des privés

De gauche à droite : Richard Mongeau, arpenteur-géomètre-chef d'équipe à la division géomatique de la ville de Montréal et Alain Lapierre, directeur du développement des produits chez Bentley Systems.



De gauche à droite (lors de la signature officielle de la ville de Montréal en octobre 2010) : Jean Lacombe et Richard Mongeau, initiateurs et porteurs du projet sur la charte d'éthique de la 3D auprès de la ville de Montréal, Mylène Corbeil, porteuse du projet pour l'Ordre des arpenteurs géomètres du Québec, Hervé Halbout, représentant les membres fondateurs de la charte et Luc Levesque, Chef de Division à la Division Géomatique de la ville de Montréal, également porteur du projet.

Des présentations de la charte d'éthique de la 3D et de la démarche d'ensemble sont faites régulièrement à l'occasion de manifestations dédiées ou non à la 3D. Pour en citer quelques exemples : une présentation a eu lieu à l'université Laval, au Département des sciences géomatiques (Québec) en juin 2010, une autre à la ville de Montréal en octobre 2010. Une présentation-débat a eu lieu pendant la 5ème conférence internationale 3D GeoInfo qui s'est tenue à Berlin en novembre 2010. Une autre s'est tenue pendant le colloque Québec Exploration à Québec, également en Novembre, à destination des géologues qui utilisent aussi la représentation 3D du sous-sol. Des présentations ont lieu régulièrement en Suisse, en France, au Québec et dans d'autres pays. La démarche touche de plus en plus de domaines et fait tache d'huile.



Mauro Salvemini, Président d'Eurogi signe le registre de la charte d'éthique de la 3D, en présence d'Hervé Halbout, représentant les membres fondateurs de la charte.

positionne particulièrement sur le troisième article de la charte, qui concerne le développement des réseaux et la formation 3D ; ses membres peuvent également devenir adhérents de la charte à titre individuel. Un communiqué a été publié sur le site de l'organisation :

<http://www.Eurogi.org/POOLED/DOCUMENTS/a321512/Eurogi%20IGNS%203DOK%20CHARTER.pdf>

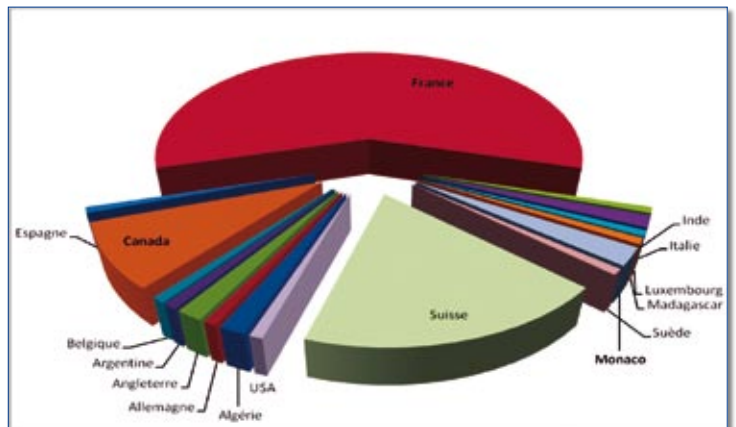
À venir...

Un questionnaire a été envoyé à tous les membres adhérents de la charte, au dernier trimestre 2010, afin d'évaluer son impact et son utilisation. Les résultats seront très prochainement publiés par l'intermédiaire de la newsletter des adhérents.

Un forum sur le sujet de l'éthique de la 3D se tiendra en avril prochain. Il s'adresse à tous les adhérents, bien sûr, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à la 3D et aux questions d'éthique. Cette première édition sera organisée par la ville de Melun (première collectivité territoriale française à signer la charte). Les informations vont être diffusées par l'intermédiaire de la newsletter et du site Internet <http://www.3dok.org>. ■



Michel Kasser, directeur de l'ENSG, signe le registre de la charte d'éthique de la 3D.



Adhérents à la charte d'éthique de la 3D par pays.